

BAREME DES HONORAIRES

TVA au taux normal inclus – cf. notre site internet pour derniers tarifs en vigueur

LOCATION	Locaux d'habitation ou mixtes	Locaux professionnels	Parkings / Garages
<i>Honoraires de négociation</i>	13% TTC du loyer annuel hors charges dans la limite des plafonds définis par la loi ALUR du 20 février 2014 partagés par moitié égale entre le Bailleur et le Locataire	13 % TTC à la charge du Preneur	120 € TTC à la charge du Preneur
<i>Honoraires de rédaction d'état des lieux</i>	Inclus dans les honoraires de négociation (3€/m² TTC selon le plafond défini par la loi ALUR du 20 février 2014)	200 € TTC à la charge du Preneur	80 € TTC à la charge du Preneur
<i>Avenant</i>	150 € TTC à la charge du demandeur	150 € TTC à la charge du demandeur	75 € TTC à la charge du demandeur
<i>Rédaction seule du contrat de location avec constitution du dossier</i>	200 € TTC partagés par moitié égale entre le Bailleur et le Locataire	200 € TTC à la charge du Preneur	50 € TTC à la charge du Preneur

GESTION	Locaux d'habitation ou mixtes	Locaux professionnels	Parkings / Garages
<i>Honoraires</i>	8,40 % TTC des encaissements + 3,60 € TTC / CRG		

COPROPRIETE	De 1 à 11 lots	A partir de 12 lots
	Forfait à 1500 € TTC / an pour l'immeuble	140 € TTC par lot dégressif selon nombre